

Objectifs pédagogiques

Dans le cadre de l'application du décret 2017-694 du 2 mai 2017, appelé SECUFER :

- Être capable d'identifier et de mettre en œuvre les règles de sécurité à respecter pour accéder et se déplacer dans les emprises ferroviaires, et les mesures de protection et équipements devant être utilisés.

Modalité d'accès

- De 4 à 10 stagiaires
- Formation Inter-Entreprise ou Intra-Entreprise

Public concerné

Toute personne déjà formée aux risques ferroviaires, ou précédemment habilitée à une ou plusieurs Tâche Essentielle de Sécurité (TES)

Prérequis

Connaissances minimales des risques ferroviaires (heurt par une circulation, électriques)

Accès à la formation par QCM

Informations complémentaires

Prévoir le nécessaire à la prise de notes, ordinateur pour le QCM

Lieu

Nantes (distanciel possible) ou en Intra-Entreprise

Durée

3.5h

Date

Formation réalisable sous 1 mois

Tarif

230 €HT/stagiaire en Inter-Entreprise ou sur devis en Intra-Entreprise

Contenu

- Rappels de points clés et description des spécificités apportées par le décret 2017-694 du 2 mai 2017 dit « SECUFER » (voir programme page suivante)

Méthodes mobilisées

- Exposé en salle 100%
- Support de présentation, textes réglementaires, démonstration

Intervenant.e(s)

- Sylvain RAUD : Expert ferroviaire, SCE
- Emmanuel BATRANCOURT : Expert ferroviaire, SCE

Modalité(s) d'évaluation

- QCM

Documents remis

- Attestation de fin de formation faisant mention du résultat de l'évaluation des acquis

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Afin d'assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par courriel.

Contacts

Resp. formation	Sylvain RAUD	07 87 16 69 43	sylvain.raud@sce.fr
Resp. administratif et pédagogique	Christophe BUYS	06 78 04 40 84	ecole@groupe-keran.com
Référente handicap	Vanessa MABON	02 51 17 29 29	rh@sce.fr

Programme

Matin - Salle // 1 Intervenant (Sylvain RAUD ou Emmanuel BATRANCOURT – SCE)

La formation repose sur 4 objectifs spécifiques

Objectifs globaux : Être capable de	Précisions
Objectif n°1 : Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention du risque de heurt	Obligations des travailleurs relatives aux déplacements dans les emprises ferroviaires
	Règles d'accès aux emprises ferroviaires (autorisations et habilitations nécessaires, règles d'accompagnement, LGV)
	Consultation de la documentation (pistes et itinéraires, particularités locales ...)
	Risques ferroviaires (heurt, accrochage ou effet de souffle) pouvant être rencontrés durant le déplacement dans les emprises, ainsi que les notions de zone dangereuse, distance de visibilité minimale compatible emplacement de garage, sens des circulations, particularités LGV.
	Obligations des agents en termes d'habillement et EPI
	Rôle de l'accompagnateur – Obligation du travailleur accompagné
Objectif n°2 : Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention des risques électriques	Rôle de l'accompagnateur – Obligation du travailleur accompagné
	Installations de sécurité, définition des zones à risques électriques et modalités d'accès, et particularités 3ème Rail de contact - circuit de retour courant traction
Objectif n°3 : Se déplacer et assurer sa sécurité dans les emprises et à proximité des zones à risques ferroviaires	Fondamentaux du déplacement dans les emprises (pistes et itinéraires, obstacles)
	Déplacement à pied dans différentes situations (pistes, tunnel, derrière/devant un véhicule, engagement de la zone dangereuse, dépôts provisoires, manutention pièces lourdes...)
	Déplacements nécessitant l'engagement en zone dangereuse en présence d'un DATZD ou TVP, DAELZD
	Déplacement à bicyclette, vélomoteur et cyclomoteur (ligne classique et LGV)
	Déplacements avec véhicules routiers (ligne classique et LGV)
Objectif n°4 : Adopter les bons réflexes face aux anomalies	Conduite à tenir en présence d'un conducteur nu ou isolé tombé à terre (ou affaissé).
	Mesures d'alerte des secours et accès en cas d'accident (Consignes relatives aux premiers secours)

Indicateurs de résultats

Nouvelle formation